

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0693**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi, parvis des Halles - Lot n° 3 : marché de revêtements de surface -  
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Frier.

**Commission permanente du 8 février 2016****Décision n° CP-2016-0693**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi, parvis des Halles - Lot n° 3 : marché de revêtements de surface - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de revêtements de surface pour l'aménagement du parvis des Halles, dans le cadre de la requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Ces travaux d'aménagement entrent dans le cadre de la première tranche des travaux de l'opération de requalification de la rue Garibaldi. La réalisation de la Tour In City étant achevée, l'emprise occupée jusqu'alors par la base-vie de ce chantier est libre et permet la réalisation d'un parvis paysagé au pied des Halles de Lyon.

Ce projet qui concerne le réaménagement de la rue Garibaldi tronçon Vauban-Bouchut, a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibérations du Conseil n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 et n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Par délibérations du Conseil n° 2009-0504 du 9 février 2009, n° 2009-0907 du 28 septembre 2009, n° 2012-2717 du 13 février 2012 et n° 2012-3051 du 25 juin 2012, les différentes individualisations d'autorisation de programme portent le montant de l'opération à 30 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et à 265 000 € HT sur le budget annexe des eaux.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de revêtements de surface pour l'aménagement du parvis des Halles, dans le cadre de la requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 janvier 2016, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises De Filippis/Eiffage génie civil établissement Gauthey/Sols Confluence, pour un montant de 611 607 € HT, soit 733 928,40 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le réaménagement du parvis des Halles dans le cadre de la requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3° - lot n° 3 : revêtements de surface et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises De Filippis/Eiffage génie civil établissement Gauthey/Sols Confluence, pour un montant de 611 607 € HT, soit 733 928,40 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1896, le 25 juin 2012 pour la somme de 30 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et pour la somme de 265 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

**3° - Le montant** total à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.**